Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 24 septembre 2026.

Titre et objet : **RÈGLEMENT CA-2026-475 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 14 AU 635, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST DANS LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT.**

Ce règlement vise notamment un emprunt au montant de 22 400 000 $.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 5 au 9 octobre 2026, et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 19 novembre 2026.

Le règlement peut être consulté sur https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 24 novembre 2026.
Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière